

ARRÊTÉ N° AG 72-2023

**PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DU PASSAGE DE LA COURSE
DU CŒUR DU JEUDI 23 MARS 2023 AU VENDREDI 24 MARS 2023**

Le Maire d'AVALLON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté municipal AG73/2018 du 28 mars 2018 modifié et complété, portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté Interministériel du 06 novembre 1992 modifié,
Vu la demande de manifestation « la Course du Coeur » organisée par Trans-Forme 66 boulevard Diderot 75012 PARIS,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires et utiles, en vue d'assurer la sécurité pendant la manifestation sportive, du jeudi 23 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023.

ARRÊTE

Article 1

Le requérant est autorisé à organiser la manifestation.

Article 2

Le stationnement est interdit partie basse de la place des Odebert .

En application de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépens du titulaire.

Article 3

Les dispositions ci-dessus s'appliquent du jeudi 23 mars 2023 à 19h00 au vendredi 24 mars 2023 à 1H00.

Article 4

La signalisation temporaire est mise en place par les services techniques.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, transmis aux intéressés.

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire
Non soumis au contrôle de légalité
Publié le



AVALLON, le 10 mars 2023
Le Maire,

Jamilah HABSAOUI